



Affaire suivie par :
M. VALENTIN
Réf. : JMV/MG

PROCES-VERBAL

De la réunion du Conseil Communautaire du **22 Avril 2021 à 19 H. à TELLURE**

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS, Président de la CCVA :

Les Conseillers de Liepvre,

M. Denis PETIT
Mme Josiane DOLL
Mme Christiane FORCHARD

Le Conseiller de Rombach-le-Franc

M. Jean-Luc FRECHARD

Les Conseillers de Sainte-Croix-aux-Mines

M. Rémy VOINSON
Mme Régine ORSATI

Les Conseillers de Sainte-Marie-aux-Mines

Mme Noëlle HESTIN,
M. Thomas RUSTENHOLZ
Mme Gaëlle SKOCIBUSIC
Mme Nathalie ROUSSEL
M. Thomas GOETTELMMANN
M. Claude ABEL

Le Secrétaire du Conseil Communautaire,

M. Jean-Marc VALENTIN,
Directeur Général des Services

Absent excusé :

M. Gérard FREITAG, qui a donné procuration à Mme Noëlle HESTIN

Assistait également :

Mme Marika BURSTERT, responsable du service financier de la CCVA

ORDRE DU JOUR

- 71/2021 Adoption du procès-verbal de la séance du 29 Mars 2021
- 72/2021 Règlement budgétaire et financier
- 73/2021 Comptes de gestion 2020 - Budget Général et budgets annexes
« Développement économique », « Immobilier Parc Minier Tellure » et « Ordures Ménagères »
- 74/2021 Compte administratif 2020 – Budget Général et budgets annexes
« Développement économique », « Immobilier Parc Minier Tellure » et « Ordures Ménagères »
- 75/2021 Affectation des résultats de l'exercice 2020
- 76/2021 Taux d'imposition 2021
- 77/2021 Approbation du Budget Primitif 2021 : Budget Général
- 78/2021 Approbation du Budget Primitif 2021 : Budget annexe « Développement Economique »
- 79/2021 Approbation du Budget Primitif 2021 : Budget annexe « Immobilier Parc Minier TELLURE »
- 80/2021 Approbation du Budget Primitif 2021 : Budget annexe « Ordures Ménagères »
- 81/2021 Adhésion au programme « Petites Villes de Demain »
- 82/2021 Rapport d'activités 2020 de la SPL EVA

Divers

Monsieur le Président BURRUS ouvre la séance en saluant l'ensemble des personnes présentes par un « Gluck Auf », en lien avec le lieu où se déroule ce conseil. La salle de Tellure permet une meilleure qualité de retransmission des débats sur Facebook.

M. le Président Burrus tient à remercier les bénévoles de TLVA présents ce soir pour assurer cette retransmission.

Administration Générale – Finances

Administration Générale

71/2021 Adoption du procès-verbal de la séance du 29/03/2021

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,
ADOpte le procès-verbal de la réunion du 29/03/2021.

Délibération adoptée à l'unanimité (14 voix pour)

Administration Générale – Finances

Finances

72/2021 Adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la Communauté de Communes du Val d'Argent.

M. Denis PETIT expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Je vous propose d'adopter le Règlement Budgétaire et Financier en annexe.

Le Conseil de Communauté,

Adopte le Règlement Budgétaire et Financier de la Communauté de Communes du Val d'Argent, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité (14 voix pour)

Administration Générale – Finances

Finances

73/2021 Approbation des Comptes de Gestion 2020

M. Denis PETIT expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le décret nr 1587 du 29-12-62 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Les comptes de gestion (Budget Général, Budget Annexe « Développement Economique » ; Budget Annexe « Tellure » ; Budget des Ordures Ménagères) de la structure intercommunale dressés par la Trésorerie, pour l'exercice 2020, présentent des résultats identiques à ceux des comptes administratifs.

Il y aurait donc lieu d'adopter les comptes de gestion de l'exercice 2020 des budgets suivants :

- Budget Général,
- Budget Annexe « Développement Economique » ;
- Budget Annexe « Tellure » ;
- Budget des Ordures Ménagères ;

Le Conseil de Communauté,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 (Budget Général, Budget Annexe « Développement Economique » ; Budget Annexe « Tellure » ; Budget des Ordures Ménagères) de la Communauté de Communes du Val d'Argent et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par la Trésorerie de Sainte-Marie-aux-Mines, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité (14 voix pour)

Administration Générale – Finances

Finances

74/2021 Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2020 - Budget général et budgets annexes Développement Economique, Ordures Ménagères, « Immobilier Parc Minier TELLURE ».

M. Denis PETIT expose :

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget. Il indique notamment les dépenses et les recettes effectivement réalisées au cours de l'exercice 2020 et mentionne les restes à réaliser de la section d'investissement.

Le Président donne acte de la présentation faite du compte administratif 2020, lequel peut se résumer ainsi (voir pages 2 et suivantes).

Le Président ne prenant pas part au vote, il quitte la salle du Conseil et l'assemblée désigne le Premier vice-président, comme Président de séance.

Le Conseil de Communauté, après avoir délibéré

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2020 du budget général et budgets annexes Développement Economique, Ordures Ménagères et « Immobilier Parc Minier TELLURE » de la structure intercommunale dressé par le Président

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser (engagements),

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, qui seront repris dans chaque section correspondante du budget 2021.

M. le Président quitte la salle avant le vote.

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

Administration Générale – Finances

Finances

75/2021 Affectation des résultats de l'exercice 2020 - Budget général et budgets annexes Développement Economique, Ordures Ménagères, « Immobilier Parc Minier TELLURE ».

M. Denis PETIT expose :

1/ Budget Général :

Résultat de fonctionnement :

<u>A Résultat de l'exercice</u>	667 733,06
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	883 692,68

C Résultat à affecter (A+B)	1 551 425,74
------------------------------------	--------------

D Solde d'exécution d'investissement

D001 (besoin de financement)	194 505,66
R001 (excédent de financement)	0,00

E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement	83 481,84
Excédent de financement	0,00

F Besoin de financement (D001+E)	277 987,50
---	------------

AFFECTATION (C)

1) Affectation en réserves R1068 en investissement	277 987,50
2) Affectation en réserves réglementées R1064 en investissement	0,00
3) Report en fonctionnement R002	1 273 438,24

2/ Budget Annexe Développement Economique :

Résultat de fonctionnement :

<u>A Résultat de l'exercice</u>	14 765,12
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	0,00
C Résultat à affecter (A+B)	14 765,12

D Solde d'exécution d'investissement

D001 (besoin de financement)	499 653,71
R001 (excédent de financement)	0,00

E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement	55 033,53
Excédent de financement	51 756,80

F Besoin de financement (D001-E)	502 930,44
---	------------

AFFECTATION (C)

1) Affectation en réserves R1068 en investissement	14 765,12
2) Affectation en réserves réglementées R1064 en investissement	0,00
3) Report en fonctionnement R002	0,00

3/ Budget Annexe Ordures Ménagères :

Résultat de fonctionnement :

<u>A Résultat de l'exercice</u>	6 250,70
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	5 732,91
C Résultat à affecter (A+B)	11 983,61

D Solde d'exécution d'investissement

D001 (besoin de financement)	0,00
R001 (excédent de financement)	266,45

E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement	0,00
Excédent de financement	0,00
F Besoin de financement (D001+E)	0,00

AFFECTATION (C)

1) Affectation en réserves R1068 en investissement	0,00
2) Affectation en réserves réglementées R1064 en investissement	0,00
3) Report en fonctionnement R002	11 983,61

4/ Budget Annexe « Immobilier Parc Minier TELLURE » :

Résultat de fonctionnement :

<u>A Résultat de l'exercice</u>	0,00
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	0,00
C Résultat à affecter (A+B)	0,00

D Solde d'exécution d'investissement

D001 (besoin de financement)	0,00
R001 (excédent de financement)	276 185,70

E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement	0,00
Excédent de financement	0,00
F Besoin de financement (D001+E)	0,00

AFFECTATION (C)

1) Affectation en réserves R1068 en investissement	0,00
2) Affectation en réserves réglementées R1064 en investissement	0,00
3) Report en fonctionnement R002	0,00

Le Conseil de Communauté, après avoir délibéré,

Vu les résultats d'exploitation et d'investissement dégagés aux comptes administratifs de l'exercice 2020,

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2020 s'élevant à 1 551 425,74 € au financement des mesures d'exploitation R002 pour 1 273 438,24 € du budget primitif 2021 et en réserves R1068 en investissement pour 277 987,50 € pour le **Budget Général**.

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2020 s'élevant à 14 765,12 € en réserves R1068 en investissement pour 14 765,12 € du budget primitif 2021 pour le **Budget Annexe Développement Economique**.

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2020 s'élevant à 11 983,61 € au financement des mesures d'exploitation R002 pour 11 983,61 € du budget primitif 2021 pour le **Budget Annexe Ordures Ménagères**.

Délibération adoptée à l'unanimité (14 voix pour)

Administration Générale – Finances

Finances

76/2021 Taux d'imposition 2021

M. Denis PETIT expose :

Considérant que le budget primitif 2021 pourrait être équilibré en ayant recours à un produit d'imposition issu des ressources des taxes ménages et de la cotisation foncière des entreprises d'un montant total de 1 511 801 € (Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires non comprises), il est proposé au Conseil Communautaire d'augmenter la Taxe sur le Foncier Bâti de 1 point (soit 23,36 %) et de conserver les taux d'imposition sur le Foncier Non Bâti et la Contribution Foncière des Entreprises identiques à ceux de 2020. Pour information, la Communauté de Communes détient une réserve du taux de CFE de 0,65 % qui reste utilisable jusqu'en 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté,

FIXE pour 2021 les taux figurant dans le tableau ci-dessous:

Désignation des Taxes	Taux	Produits estimés avec les bases 2021
Taxe Foncière Bâti	5,28%	575 150 €
Taxe Foncière Non Bâti	12,11%	35 301 €
Contribution Foncière des Entreprises	27,43%	901 350 €
TOTAL		1 511 801 €

Délibération adoptée par 11 voix pour et 3 abstentions (Mrs Jean-Luc FRECHARD, Thomas RUSTENHOLZ et Claude ABEL)

Monsieur Denis PETIT indique que la Commission « Finances » de la CCVA avait proposé de ne pas augmenter les taux mais que la commission permanente a ensuite décidé de s'orienter vers l'augmentation d'un point pour le foncier bâti.

Le Président, Monsieur Jean-Marc BURRUS, précise que différents scénarios ont été étudiés : 0.1.2 ou 3 points d'augmentation et qu'il y avait un besoin de ressource supplémentaire.

Madame Noëllie HESTIN ajoute que cette décision d'augmentation d'un point ne vient pas seule, les communes aussi feront un travail dans l'année mais cela demande un peu plus de temps.

Il est prévu de réactualiser une étude précédemment réalisée par un cabinet d'audit financier pour aider à définir -par une révision de la politique fiscale des collectivités du Val d'Argent – une amélioration de la marge de manœuvre pour la CCVA.

Madame Noëllie HESTIN reconnaît les efforts d'économie des années précédentes, mais estime que ce n'est pas suffisant : il faut aboutir à un pacte fiscal et financier et préciser que l'augmentation proposée aujourd'hui n'a pas forcément vocation à l'être à durée indéterminée.

Monsieur Jean-Marc BURRUS indique que dans un premier temps la CCVA va demander à KPMG de revoir son étude, il y aura lieu de faire participer l'ensemble des conseillers municipaux de la vallée.

Monsieur Denis PETIT ajoute qu'il faut faire attention de ne pas vivre au-dessus de nos moyens : il faut adapter nos dépenses à nos recettes.

Monsieur Denis PETIT indique que les communes seront sollicitées pour financer l'audit financier.

Suite à une question de Monsieur Claude ABEL, Monsieur Denis PETIT précise que l'augmentation d'un point représentera 108 000 € de recettes supplémentaires.

Monsieur Jean-Luc FRECHARD fait part de sa vision différente : il avait présenté en commission « Finances » une projection sur 5 ans où apparaissaient les difficultés réelles de l'intercommunalité avec des besoins de financement de pratiquement 1,8 millions d'euros sur les trois prochaines années.

Monsieur Jean-Luc FRECHARD préconise une augmentation de deux points, ce qui permettrait d'obtenir une capacité d'autofinancement et la réalisation d'un emprunt.

Monsieur Jean-Luc FRECHARD rappelle les remboursements à HHA et au Conseil Départemental prévus à partir de 2022 : un point ne suffira pas, deux points ne représentent de plus que 30 € d'augmentation annuelle pour une valeur locative moyenne et permettraient de voir l'avenir avec de meilleurs horizons.

Monsieur Jean-Luc FRECHARD ajoute que la CFE diminuera cette année de 487 000 € : le contexte pour une augmentation du foncier bâti est assez favorable.

Madame Noëllie HESTIN souligne que la situation était aussi compliquée du fait de l'absence des élus Sainte-Mariens.

Madame Noëllie HESTIN ajoute qu'il faut aller vers une vision pluriannuelle, le règlement budgétaire voté ce soir engage les élus dans cette dynamique.

Monsieur Jean-Luc FRECHARD rappelle que si l'on veut réduire les attributions de compensation versées aux communes, on risque d'être à des montants autour de 300 000 €, ce qui n'est pas neutre.

Monsieur Denis PETIT tient à préciser que la CCVA n'est pas sur la paille, elle investit, mais elle investit trop.

Monsieur Denis PETIT n'aurait pas augmenté la fiscalité cette année, il y a peu de Communautés de Communes de la taille de la CCVA qui investissent à ce niveau-là.

Monsieur Claude ABEL estime que le budget « vise un peu haut ». Si on diminue les attributions de compensation, on appauvrit les communes.

La CCVA consacre beaucoup de moyens à nos satellites, internes ou externes : il faut examiner les moyens consacrés et les bénéfices que l'on en tire.

Monsieur Claude ABEL ajoute que l'on a pu montrer que quand on voulait diminuer les budgets de fonctionnement on pouvait le faire sur un certain nombre de postes : ce sont souvent les propositions des services qui ont amené des économies, grâce au travail de Monsieur Denis PETIT.

Monsieur Jean-Luc FRECHARD ajoute qu'il y a deux moyens de faire de la politique : soit on fait la politique de ses moyens, soit on se donne les moyens de faire sa politique.

Monsieur Jean-Luc FRECHARD choisit la deuxième option.

Monsieur Jean-Marc BURRUS rappelle son élection de juin 2020 au cours de laquelle il avait rappelé l'étude du perceuteur qui préconisait de ne pas réaliser de nouveaux investissements avant 2024.

Monsieur Jean-Marc BURRUS estime que la démarche préconisée par Jean-Luc FRECHARD (2 points d'augmentation et emprunt) est une fuite en avant.

Monsieur Jean-Luc FRECHARD estime que ce n'est pas une fuite en avant, mais cela aurait permis de refaire un emprunt dès cette année sans consommer la totalité des excédents antérieurs et un étalement des investissements.

Monsieur Claude ABEL ajoute qu'en termes d'attractivité cette hausse n'est pas favorable, car on est déjà au-dessus de la moyenne avec nos taux.

Administration Générale – Finances

Finances

77/2021 Approbation du Budget Primitif 2021 : Budget Général

M. Denis PETIT expose :

Le projet de budget général 2021 est proposé en équilibre pour un montant de 8 990 046,61 € dont 8 161 507,72 € en fonctionnement et 828 538,89 € en investissement. Ainsi, le BP 2021 affiche une augmentation globale d'environ 4,56% par rapport au BP 2020.

Les dépenses réelles de la section d'investissement prennent en compte :

- Les dépenses d'équipements à hauteur de 32,11%
- Le remboursement de la dette à hauteur de 32,84%

L'équilibre de la section d'investissement est assuré principalement par les subventions pour 55 800,00 €, la dotation en réserves de 277 987,50 €, le FCTVA pour 54 061,06 €, le virement de la section d'exploitation de 230 045,00 € ainsi que les opérations d'ordre pour un montant de 205 225,33 €.

Par ailleurs, la section d'investissement prend en compte un résultat négatif de l'exercice 2020 à hauteur de 194 505,66 €, ainsi que les restes à réaliser de 83 481,84 €.

La section de fonctionnement enregistre, quant à elle, une dépense prévisionnelle en augmentation de 11,27%.

Les dépenses de la section de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :

- les charges à caractère général 9,22 % ;
- les charges de personnel : 16,22 % ;
- les atténuations de produits : 25,01 % incluant le financement des attributions de compensation ainsi que le versement de la contribution au Fond Péréquation Intercommunal et Communal (estimé à 491 390 €) ;
- les autres charges de gestion courante : 38,08 % (y compris la délégation de service public et du contrat d'objectif : 1 204 235 € ; les subventions affectées au budget annexe « Parc minier Tellure Immobilier » de 186 000 €, au Budget Développement Economique de 898 222,44 €, à l'Office de Tourisme de 203 000 € et la SPL EVA de 17 500 € ; SDIS pour 296 437,95 €, les subventions versées aux associations pour 164 092,45 €, indemnités aux élus, cotisations, formation ,créances éteintes... 59 645 €, redevances pour 801 € et les cotisations diverses pour 78 000,60 € ;
- les charges financières et exceptionnelles : 6,13 % ;
- le virement à la section d'investissement : 2,82 % ;
- les opérations d'ordre entre sections : 2,52 %.

Les recettes de fonctionnement enregistrent une augmentation de 11,27 %.

La fiscalité locale issue de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) représente au BP 2021, la somme de 901 350 € (56 %) et celle des ménages à hauteur de 707 897 € (44 %).

- Impôts et Taxes 4 296 122 € se décompose de la façon suivante :

T.H. (Résidences secondaires)	91 705 €
TFB	575 150 €
TFNB	35 301 €
CFE	901 350 €
TAFB	5 741 €
TVA	1 217 738 €
CVAE	819 573 €
TASCOM	33 687 €
IFER	58 910 €
FNGIR	508 967 €
Taxes de séjour	48 000 €

- Dotations, subventions et participations 2 019 406 € :

DGF	725 428 €
Etat	48 101 €
Région	219 000 €
Participations CAF (CEJ)	165 000 €
Participations (Subv. Postes)	25 350 €
DCRTP	263 666 €
Etat comp.CVAE CFE	504 555 €
Etat comp. TF	68 306 €

En l'état, l'équilibre de la section de fonctionnement du BP 2021 repose intégralement, sur la prise en compte des excédents antérieurs (1 273 437,33 €).

Le Conseil de Communauté,

Après examen des différents chapitres budgétaires et opérations et après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget général pour l'exercice 2021 comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section d'investissement</u>		
Propositions réelles (hors reprise des résultats antérieurs)	538 170,00 €	109 861,06 €
Opération d'ordre	12 381,39 €	440 690,33 €
Déficit d'investissement reporté	194 505,66 €	
Affectation du résultat de fonctionnement 2020		277 987,50 €
Total des propositions nouvelles votées :	745 057,05 €	828 538,89 €
Reports :	83 481,84 €	0,00 €
Total général :	828 538,89 €	828 538,89 €

Section de fonctionnement

Propositions réelles	7 726 237,39 €	6 881 109,00 €
Excédent antérieur reporté		1 273 437,33 €
Opérations d'ordre	435 270,33 €	6 961,39 €

TOTAL GENERAL	8 161 507,72 €	8 161 507,72 €
----------------------	-----------------------	-----------------------

DECIDE :

- la réalisation au cours de l'année 2021 des programmes de travaux, opérations et mandats figurant en section d'investissement ;
- l'attribution des travaux selon le cas, par consultation, par marché en procédure adaptée, sur appel d'offres ou adjudication ;
- l'attribution des subventions nominatives figurant dans le document budgétaire ;
- la reconduction des indemnités de fonction allouées aux membres du Bureau conformément à la décision du Conseil du 8 juin 2020 ;

DECIDE les virements de crédit du budget général vers le budget annexe « Immobilier Parc Minier Tellure » et le budget Développement Economique tel que prévu dans le présent budget ;

ADOpte le plan des effectifs du personnel conformément à l'état annexé au document budgétaire ;

AUTORISE le Président à signer au nom de la Communauté de communes, les contrats, marchés et conventions à intervenir.

Délibération adoptée par 13 voix pour et une contre (M. Jean-Luc FRECHARD)

Madame Noëllie HESTIN estime que ce budget est prudent et qu'il ne peut y avoir que de bonnes surprises.

Monsieur Jean-Luc FRECHARD indique que le transfert de 900 000 € vers le budget annexe « Développement Economique » plombe ce budget général et justifie son vote contre par les arguments déjà émis lors du vote des taux.

Monsieur Jean-Luc FRECHARD ajoute que l'on aurait pu gagner 4000 € en versant une subvention à la RIT qui l'aurait ensuite reversée à ATILAC.

Monsieur Jean-Marc BURRUS répond qu'il a privilégié une meilleure lisibilité du budget de la RIT, avec notamment la prise en compte dans ce budget de la totalité des charges de personnel mis à disposition par la CCVA.

Administration Générale – Finances

Finances

78/2021 Approbation du Budget Primitif 2021 : Budget annexe « Développement Economique »

M. Denis PETIT expose :

Le projet de budget général annexe « Développement Economique » s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 1 068 145,30 € et à hauteur de 1 020 180,88 € à la section d'investissement.

En fonctionnement, les dépenses réelles s'élèvent à 125 486,34 € dont 73,24% de charges à caractère général, 9,34% de charges financières, 17,22% d'autres charges de gestion courante et 0,20% d'autres charges exceptionnelles. Les dotations aux amortissements représentent 7,08% des dépenses prévisionnelles. Le virement à la section d'investissement de 867 035,13 € représente 81,17 % des dépenses prévisionnelles.

Les recettes de fonctionnement proviennent des loyers (157 500 €), de la prise en charge du déficit du budget par le budget principal (898 222,44 €), des produits des services (remboursement Ordures Ménagères 4 800 € et des remboursements des charges 1 200 €) et des écritures d'amortissement (6 422,86 €).

Les recettes proviennent à :

- 14,75 % du revenu des immeubles ;
- 84,09 % de la prise en charge du déficit par le budget principal
- 0,56 % des produits des services ;
- 0,60 % de l'amortissement des subventions d'investissement

La section d'investissement, s'équilibre au montant de 1 020 180,88 €. Les remboursements d'emprunts s'élèvent à 252 340,17 €, le déficit d'investissement reporté est de 499 653,71€ et les opérations d'ordre sont de 6 422,86 €.

Les autres dépenses inscrites en investissement prévoient la réalisation des projets / travaux suivants :

- les travaux dans le cadre de la réhabilitation des immeubles 76/78 rue Wilson à Sainte Marie aux Mines pour un montant 95 089,81 € (dont 45 089,81 € restes à réaliser de 2020).

- Protection incendie Atelier de Guillaume pour 6 874,72 € (restes à réaliser de 2020)
- Pose de stores Crèche Inter-Entreprises pour un montant de 3 069,00 € (restes à réaliser de 2020).
- Remplacement polycarbonate RIT pour un montant de 1 000,00 €.
- Pose d'une pergola Crèche Inter-entreprises pour un montant de 18 000,00 €.
- Rénovation de la toiture à la filature pour un montant de 100 000,00 €.
- Isolation Porte d'Alsace pour un montant de 3 688,61 €.
- Prêt aux futurs entrepreneurs ou créateurs d'entreprises pour un montant de 15 000 €.
- Participation au Fonds Résistance pour un montant de 19 042,00 €.

Afin de garantir l'équilibre budgétaire de la section d'investissement les recettes prévisionnelles s'élèvent à un montant de 51 756,80 € de restes à réaliser, un montant de 14 765,12 € en excédents de fonctionnement capitalisés, un montant de 11 000 € en autres immobilisations financières, un virement de la section de fonctionnement de 867 035,13 € et 75 623,83 € pour les opérations d'ordre.

Le Conseil de Communauté,

Après examen des différents chapitres budgétaires et opérations et après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget annexe Développement Economique pour l'exercice 2021 comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section d'investissement</u>		
Propositions réelles (hors reprise des résultats antérieurs)	459 070,78 €	25 765,12 €
Opération d'ordre	6 422,86 €	942 658,96 €
Déficit d'investissement reporté	499 653,71 €	0,00 €
Total des propositions nouvelles votées :	965 147,35 €	968 424,08 €
Reports :	55 033,53 €	51 756,80 €
TOTAL GENERAL	1 020 180,88 €	1 020 180,88 €
<u>Section de fonctionnement</u>		
Propositions réelles	125 486,34 €	1 061 722,44 €
Excédent antérieur reporté		
Opérations d'ordre	942 658,96 €	6 422,86 €
TOTAL GENERAL	1 068 145,30 €	1 068 145,30 €

- Au vu de la balance générale des comptes de l'exercice 2020 présentée par Monsieur le Trésorier,

DECIDE :

- la réalisation au cours de l'année 2021 des programmes de travaux, opérations et mandats figurant en section d'investissement ;
- l'attribution des travaux selon le cas, par consultation, par marché en procédure adaptée, sur appel d'offres ou adjudication ;

AUTORISE le Président à signer au nom de la Communauté de communes, les contrats, marchés et conventions à intervenir.

Délibération adoptée par 13 voix pour et une contre (M. Jean-Luc FRECHARD)

Monsieur Jean-Luc FRECHARD précise qu'il votera aussi contre ce budget car celui-ci et le précédent sont imbriqués.

Administration Générale – Finances

Finances

79/2021 Approbation du Budget Primitif 2021 : Budget annexe « Immobilier Parc Minier TELLURE »

M. Denis PETIT expose :

Le projet de budget annexe Immobilier Parc Minier TELLURE s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 986 933,20 € et à hauteur de 505 193,14 € à la section d'investissement.

En fonctionnement, les dépenses réelles s'élèvent à 757 925,76 € dont 3,17% de charges financières, 88,39% d'autres charges de gestion courantes (dont subvention attribuée à l'Office de Tourisme de 59 800 € et 610 000 € pour des travaux suite au sinistre verrière) et 8,44% de charges à caractère générale (assurance, honoraires, impôt et entretien).

Les écritures d'amortissement génèrent une dépense de 229 007,44 € soit près de 23,21% des dépenses totales de fonctionnement.

Les recettes réelles sont pour l'essentiel issues d'une subvention d'un montant de 186 000,00 € provenant du budget général ainsi que le loyer de 33 000,00 € facturé à l'OTVA. Ces recettes permettent de financer les dépenses d'amortissement, la subvention de fonctionnement versée à l'Office de Tourisme ainsi que le remboursement des emprunts. Ainsi que l'inscription du remboursement des frais engendrés suite au sinistre pour 610 000,00 € et des honoraires pour 24 800,00 €.

L'amortissement des subventions génère une recette de 132 383,20 € soit près de 13,41% des recettes de fonctionnement.

La section **d'investissement** vient enregistrer les recettes d'amortissement générées par la section de fonctionnement. Ces recettes permettent d'assurer les dépenses d'investissement liées au remboursement du capital de l'emprunt contracté et d'inscrire une dépense prévisionnelle de travaux pour un montant total de 238 879,98 €.

Le Conseil de Communauté,

Après examen des différents chapitres budgétaires et opérations et après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget annexe « Immobilier Parc Minier TELLURE » pour l'exercice 2021 comme suit ;

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section d'investissement</u>		
Propositions réelles (hors reprise des résultats antérieurs)	372 809,94 €	
Opération d'ordre	132 383,20 €	229 007,44 €
Excédent d'investissement reporté		276 185,70 €

TOTAL GENERAL	505 193,14 €	505 193,14 €
<u>Section de fonctionnement</u>		
Propositions réelles	757 925,76 €	854 550,00 €
Excédent antérieur reporté		
Opérations d'ordre	<u>229 007,44 €</u>	<u>132 383,20 €</u>
TOTAL GENERAL	986 933,20 €	986 933,20 €
ATTRIBUE une subvention de 59 800 € à l'Etablissement Public Industriel et Commercial « Office de Tourisme » ;		
DECIDE l'exécution de ce budget ;		
AUTORISE le Président à signer au nom de la Communauté de communes, les contrats, marchés et conventions à intervenir.		
Délibération adoptée à l'unanimité (14 voix pour)		

Monsieur Jean-Luc FRECHARD indique que l'on entend souvent que Tellure « plombe » les comptes de la CCVA, alors que cela est totalement faux. L'objectif initial de cette structure est atteint : les recettes couvrent les frais de fonctionnement et les charges de remboursement d'emprunt portées par la CCVA sont de 134 000 € plus 24 000 € d'intérêts.

Administration Générale – Finances

Finances

80/2021 Approbation du Budget Primitif : Budget Ordures Ménagères

M. Denis PETIT expose :

Les dispositions concernant les modalités d'application de la redevance incitative adoptées par le Comité Directeur du SMICTOM et validé par le Conseil de Communauté du 17/12/2009 exonèrent le Conseil du vote de la redevance.

Cependant la Communauté de Communes perçoit la redevance en lieu et place du SMICTOM. Dès lors il convient d'adopter le budget y afférant.

Le budget annexe des Ordures ménagères s'équilibre au montant de 1 549 250,06 €.

Le produit de la redevance a été fixé à la somme de 1 500 000 € (comprenant le 2^e semestre 2020). Le rythme de la facturation a été modifié avec la mise en place de la redevance à la levée.

Le Conseil de Communauté,

Après examen des différents chapitres budgétaires et opérations et après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget annexe Ordures Ménagères pour l'exercice 2021

Délibération adoptée à l'unanimité (14 voix pour)

81/2021 Convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain

Mme Noëllie Hestin expose :

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

C'est dans ce cadre que la Communauté de Communes du Val d'Argent a exprimé son intérêt pour le programme le 24 novembre 2020, et qu'après sélection, la ville de Sainte-Marie-aux-Mines a été labellisée « Petite Ville de Demain » par la Préfecture du Haut-Rhin le 14 décembre 2020.

Cette labellisation se traduit par la signature d'une convention, dont l'objet est d'acter l'engagement des collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme, et d'élaborer et/ou mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation, dans un délai de 18 mois maximum, à compter de la date de signature de la convention.

La convention permettra notamment :

- de préciser les engagements réciproques des parties, et d'exposer les intentions de celles-ci dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engagera dès signature de la convention avec notamment, l'embauche d'un chef de projet qui aura pour mission de mettre en œuvre le programme sur le territoire. Le poste sera financé à hauteur de 75% (Banque des territoires 25% et ANCT 50%), dans la limite de 45.000 € de subvention par an.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE l'adhésion de la Communauté de communes du Val d'Argent, en partenariat avec la commune de Sainte-Marie-aux-Mines, au programme « Petites Villes de Demain ».

AUTORISE le Président à signer la convention correspondante, et tous documents relatifs au programme.

AUTORISE le Président à créer un poste de Chef de projet « Petites Villes de Demain » pour la Communauté de communes du Val d'Argent et la Ville de Sainte-Marie-aux-Mines.

AUTORISE le Président à déposer les demandes de subventions correspondantes.

Délibération adoptée à l'unanimité (14 voix pour)

Madame Noëlie HESTIN précise que cette délibération est une première étape qui permettra la signature de la convention.

Administration Générale

82/2021 Rapport d'activités 2020 de la SPL « EVA »

M. le Président expose :

« L'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales indique :

« Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration. »

L'article L 1411-3 de ce même code précise en outre :

« Dès la communication du rapport son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. » »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE du rapport d'activités 2020 et des grilles tarifaires de la billetterie 2021, communiqués par la SPL EVA et annexés à la présente délibération.

Monsieur Claude ABEL demande comment la SPL aborde 2022.

Madame Gaëlle SKOCIBUSIC répond que la situation se maintient, notamment grâce au fonds de solidarité et au PGE (Prêt Garanti par l'Etat) dont la SPL bénéficie.

POINTS DIVERS

A. PROCHAINES REUNIONS

Monsieur le Président indique que les deux prochains conseils communautaires débiteront :

- Par une présentation de la nouvelle organisation de la CEA par Laurent KRACKENBERGER, délégué de la Direction Générale (Territoire Centre Alsace) de la Collectivité Européenne d'Alsace.
- Par une intervention de l'association « Un Jardin Passionnément ».

Monsieur Claude ABEL suggère que cette association intervienne plutôt en commission permanente, afin de ne pas allonger la durée du conseil communautaire.

B. ELABORATION DU BUDGET 2021 DE LA CCVA

Madame Noëllie HESTIN remercie le travail effectué par la commission « Finances » et le service « Finances » de la CCVA pour l'élaboration de ce premier budget de la nouvelle mandature.

Madame Noëllie HESTIN souligne la qualité de l'écoute lors des commissions permanentes et regrette que l'adhésion de tous les élus ne soit pas atteinte ce soir.

Monsieur le Président regrette également ce fait.

Monsieur Denis PETIT tient également à remercier Madame Marika BURSTERT, il l'a encore sollicitée aujourd'hui à 14 h 30.

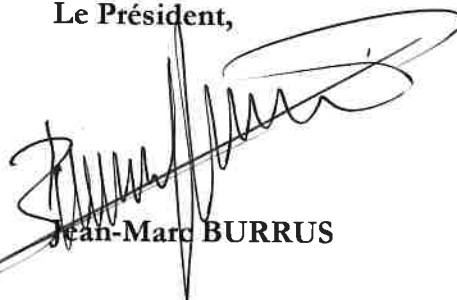
Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 21H30.

Le secrétaire de séance,



Jean-Marc VALENTIN

Le Président,



Jean-Marc BURRUS



